

Laïcité menacée, République en danger

6 mars 2024

Les propositions du Sénat



Sur le respect de la laïcité à l'école

- Instaurer tous les ans en octobre, dans chaque établissement scolaire, un hommage aux enseignants assassinés, en tenant compte de l'âge des enfants.
- Afin de fédérer l'équipe pédagogique et administrative autour de la défense collective des valeurs de la République, développer dans le projet d'établissement de chaque établissement scolaire les actions relatives à la promotion de ces valeurs.
- Renforcer la formation initiale des futurs enseignants à la promotion des valeurs de la République et à la laïcité :
 - 1. À court terme, en faire un module majeur de la formation initiale en INSPÉ, avec pour formateur un fonctionnaire de l'éducation nationale.
 - 2. À moyen terme, redonner la main à l'éducation nationale sur la formation initiale des enseignants en ne la faisant plus dépendre de l'université.
- Rendre obligatoire pour tout contractuel et au plus tard dans le mois suivant sa prise de poste une formation à la défense de la laïcité et des valeurs de la République, s'appuyant sur des cas concrets - et prévoir la remise systématique des guides du conseil des sages de la laïcité.
- Élargir pour les élèves l'interdiction du port de signes et tenues religieux ostentatoires à toute activité organisée par l'institution scolaire, y compris en dehors du temps scolaire (sortie scolaire le soir, cérémonie de remise d'un prix pour un concours organisé par l'éducation nationale ou en partenariat avec le ministère, participation à un forum d'orientation organisée par l'établissement scolaire...).
- Rappeler systématiquement aux parents en début d'année les prérogatives de l'enseignant (en matière de notation, liberté pédagogique, choix des textes), le caractère obligatoire des programmes scolaires en insistant sur les chapitres ou enseignements (natation en EPS) susceptibles d'être source de contestations, ainsi que les sanctions pénales en cas d'entrave à l'enseignement. Pour cela, faire signer aux parents une « charte des parents » et y inclure spécifiquement les délits d'entrave à enseignement, assortis d'exemples concrets.



Sur le respect de la laïcité dans l'administration

- Prévoir pour chaque fonction publique un collège sur le modèle du collège des sages de la laïcité constitué au sein de l'Éducation nationale, chargé d'animer le réseau des référents laïcité, de suivre les formations organisées et de centraliser la remontée du nombre de saisines et les éventuelles questions posées.
- À court terme, prioriser la poursuite des faits de séparatisme visés à l'article 433-3-1 du code pénal par l'édiction d'une circulaire de politique pénale. À moyen terme, envisager la modification de la rédaction de ce délit afin d'en élargir les critères.



Sur les obligations et le contrôle des collectivités territoriales

- Encourager les associations d'élus à prendre des positions communes en matière de défense contre les atteintes à la neutralité du service public et contre les pratiques associatives contraires aux principes de la République.
- Envisager la désignation dans chaque département d'un sous-préfet chargé des missions relatives aux valeurs de la République et au lien avec les associations cultuelles. Nommer un sous-préfet exclusivement dédié à cette tâche lorsque le contexte départemental le justifie.



Sur la lutte contre le séparatisme dans le champ associatif

- Systématiser la transmission par les collectivités territoriales au préfet des demandes de subventions des associations dont le contrôle est jugé prioritaire en matière de lutte contre le séparatisme.
- Faire aboutir au plus vite la création d'un nouveau régime de dévolution des biens des associations dissoutes et envisager celle d'un régime de gel des avoirs applicable vis-à-vis des membres des structures dissoutes.



Laïcité menacée, République en danger 6 mars 2024